

Décrets et arrêtés

ASSEMBLEE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE

Par décret Présidentiel n° 2021-139 du 14 octobre 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Ahmed Mechergui, chef de cabinet du Président de l'Assemblée des représentants du peuple.

Par décret Présidentiel n° 2021-140 du 14 octobre 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Wassim Khadraoui, chargé de mission au cabinet du Président de l'Assemblée des représentants du peuple.

Par décret Présidentiel n° 2021-141 du 14 octobre 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Asma Jammazi, chargé de mission au cabinet du Président de l'Assemblée des représentants du peuple.

Par décret Présidentiel n° 2021-142 du 14 octobre 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Mohamed Ghariani, chargé de mission au cabinet du Président de l'Assemblée des représentants du peuple.

Par décret Présidentiel n° 2021-143 du 14 octobre 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Jamel Taher Laawai, chargé de mission au cabinet du Président de l'Assemblée des représentants du peuple.

PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT

Arrêté de la Cheffe du Gouvernement du 13 octobre 2021, portant délégation de signature.

La Cheffe du Gouvernement,

Vu la Constitution,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-117 du 22 septembre 2021, relatif aux mesures exceptionnelles,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée, notamment le décret-loi n° 2011-89 du 23 septembre 2011,

Vu le décret n° 70-118 du 11 avril 1970, relatif à l'organisation des services du Premier ministre, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret gouvernemental n° 2020-154 du 16 mars 2020, relatif à la nomination de Monsieur Nabil Ajroud, conseiller des services publics, conseiller juridique et de législation du gouvernement,

Vu le décret Présidentiel n° 2021- 137 du 11 octobre 2021, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement.

Arrête :

Article premier - Conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article premier du décret n° 75-384 du 17 juin 1975 susvisé, une délégation est donnée à Monsieur Nabil Ajroud, conseiller des services publics, conseiller juridique et de législation du gouvernement, à l'effet de signer au nom de la Cheffe du Gouvernement, dans la limite de ses attributions, tous les actes à l'exclusion des actes à caractère réglementaire, et ce, à compter du 11 octobre 2021.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 13 octobre 2021.

La Cheffe du Gouvernement

Najla Bouden Romdhane